

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DJS 250 Subventions (7.000 euros) à 3 associations de jeunesse (20 e).

**Mmes Pauline VERON et Myriam EL KHOMRI,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose 3 subventions à 3 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à 129H Productions (19172/2014_03480) 38-40, rue des Amandiers (20e), pour son projet Découverte des métiers du son.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à Relais Ménilmontant (18888/2014_03792) 2-8, rue Chevreau (20e), pour son projet Jeunes et actifs dans la société.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Zarts Prod (12665/2014_03454) 46, rue Servan (11e), pour son projet Caravane des dix mots-adolescents.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.